

POLITIQUE
CULTURELLE—
EMMANUEL
TIBLOUX,

directeur de l'École
nationale supérieure
des beaux-arts de
Lyon et président
de l'ANdEA,
Association
nationale des écoles
supérieures d'art

Politique culturelle : pour une nouvelle donne (qui ne soit pas oublieuse) des arts plastiques et visuels

PAR EMMANUEL TIBLOUX

Dans sa dernière chronique, publiée dans l'édition datée du 13 mai du *Quotidien de l'Art* sous le titre « Spectacle vivant », Guillaume Cerutti s'emploie à détailler l'essoufflement progressif de la politique culturelle en faveur du secteur concerné. « *S'il est un domaine aujourd'hui où le ministère de la Culture doit de toute urgence envisager une nouvelle donne, écrit-il, c'est bien celui du spectacle vivant* ».

En matière de nouvelle donne, il se pourrait cependant qu'il existe une autre urgence, que l'on peut à bon droit considérer comme d'un niveau supérieur. Car celle-ci ne touche pas à un domaine particulier, mais aux principes mêmes qui régissent l'appréhension de la création et de la diffusion artistiques dans les politiques culturelles. Qu'elles soient nationales ou territoriales, celles-ci adoptent généralement une approche segmentée en deux grands domaines : le spectacle vivant bien sûr, mais aussi les arts plastiques – pas plus qu'il n'est mort, le spectacle vivant n'est seul. Or, il se trouve que ce deuxième domaine avec lequel il voisine, dans les imaginaires politiques, les débats, les arbitrages ou les organigrammes, est systématiquement plus réduit. Les données budgétaires du ministère de la Culture sont à cet égard éloquentes : voilà des années que 90 % des crédits dédiés à la création sont attribués au spectacle vivant et que les arts plastiques se partagent les 10 % restants.

Une telle clé de répartition est pour une part techniquement fondée : les spectacles coûtent cher. Elle est aussi historiquement datée et idéologiquement marquée. En place dès la création du ministère de la Culture, cette inégalité de traitement s'ancre dans le statut privilégié du théâtre, parangon du spectacle vivant, que le ministère aura toujours considéré comme le vecteur principal d'une action culturelle dont l'objectif premier est la démocratisation des chefs-d'œuvre.

Ce que l'on peut appeler le privilège culturel du théâtre tient pour une bonne part à ce que, de tous les arts, il aura été le plus apte à mettre en œuvre les principes sur lesquels s'est construit le ministère de la Culture. Ainsi, à chaque création d'une pièce du répertoire, le théâtre peut-il émarger aux crédits à la création tout en s'acquittant de la mission originelle du ministère, qui est de « rendre accessibles au plus grand nombre les œuvres capitales de l'humanité » – laquelle mission se voit concrètement réalisée à chaque représentation, dans la communauté du public assemblée autour de

**VOILÀ DES ANNÉES
QUE 90 % DES
CRÉDITS DÉDIÉS
À LA CRÉATION
SONT ATTRIBUÉS AU
SPECTACLE VIVANT
ET QUE LES ARTS
PLASTIQUES
SE PARTAGENT LES
10 % RESTANTS.**

POLITIQUE
CULTURELLE—
PAR EMMANUEL
TIBLOUX
—

**C'EST TOUT
UN TRAVAIL DE
RECONFIGURATION
DU SECTEUR
DES ARTS
PLASTIQUES
ET VISUELS ET
DE RECALIBRAGE
DE SA PLACE
DANS LES
POLITIQUES
CULTURELLES
QUI DOIT ÊTRE
CONDUIT.**

SUITE DE LA PAGE 09 l'œuvre. Dans le même ordre d'idée, par le dispositif de représentation qu'il convoque et la logique d'incarnation qu'il met en œuvre, le théâtre s'avère parfaitement accordé à l'imaginaire de la rencontre et de la mise en présence qui informe toute la pensée du rapport à l'œuvre sur laquelle Malraux fonde l'action culturelle.

S'il ne s'agit pas ici de remettre en question les propriétés culturelles du théâtre, qui tiennent plus largement à sa capacité à produire de l'articulation là où il y a de la disjonction ou de l'opposition (entre l'ancien et le nouveau, l'émotion et la raison, le sensible et l'intelligible, l'écrit et la parole, l'individuel et le commun, etc.), il est toutefois essentiel de pointer ce qu'il y a de daté dans sa valeur exemplaire. C'est en effet à cette condition que l'on peut mesurer l'anachronisme du principe sur lequel se fondent aujourd'hui l'esprit et l'économie des politiques culturelles.

L'un des changements culturels les plus importants de ces dernières années est sans doute ce que le théoricien américain W. J. T. Mitchell a appelé le « tournant visuel », par quoi il prend acte de l'importance croissante de l'image dans la société depuis le dernier tiers du XX^e siècle. Or, c'est de la même époque que date l'expansion du champ de l'art contemporain – l'augmentation du nombre des lieux qui lui sont dédiés

comme l'extension de son aire d'influence. Point ici de coïncidence : entre symptôme et pensée critique, l'art contemporain est l'une des formes principales par laquelle l'époque se réfléchit en son tournant visuel. Concourir à ce que « *le plus grand nombre* » puisse prendre part à une telle réflexion, voilà une mission qui devrait être digne de la plus haute considération pour un ministère ayant vocation à être en prise sur les temps présents et à articuler connaissance et création.

C'est pourquoi, s'il est assurément urgent d'envisager une nouvelle donne au sein de nos politiques culturelles, celle-ci doit concerner au premier chef les arts plastiques et visuels. Les enjeux sont tels aujourd'hui qu'il n'est plus tenable de les étalonner à 10 % des crédits de l'aide à la création.

C'est plus largement tout un travail de reconfiguration du secteur et de recalibrage de sa place dans les politiques culturelles qui doit être conduit, si l'on veut se donner les moyens de prendre la véritable mesure de l'importance du visuel dans notre rapport au savoir et à la culture.

Au plan de l'esprit même de la politique culturelle, il est grand temps de prendre acte du rôle croissant des artistes et des designers dans la configuration et la mise en question de nos environnements et, parallèlement, de l'importance accrue de l'éducation du regard : de prendre conscience que l'œil est un muscle et la vision, son exercice ; que la vue est une culture et le regard, une communauté – lesquels méritent à ce titre une véritable politique culturelle. D'une telle politique, nous devons pouvoir attendre qu'elle établisse clairement que les arts plastiques et visuels sont aujourd'hui un enjeu de première importance en matière de formation, de recherche, de création, de diffusion, de médiation et d'éducation, tout en veillant à ce que ces missions soient agencées au mieux : nettement distinguées en ce qui concerne le rapport de la médiation à la création (pour en finir avec la figure imposée de l'artiste en médiateur), étroitement articulées s'agissant du rapport de la médiation à l'éducation, dans la perspective d'une éducation artistique et visuelle qui soit un véritable apprentissage du regard.

Au plan économique, il est urgent d'œuvrer à améliorer les modalités de fonctionnement du secteur, à diminuer la précarité et accroître la

POLITIQUE
CULTURELLE

—
PAR EMMANUEL
TIBLOUX
—

SUITE DE LA PAGE 10 solidarité, au profit des artistes, qui en sont le cœur, mais aussi des instances qui contribuent à les inscrire dans les champs professionnel et symbolique : les critiques et les commissaires indépendants, les structures de formation, de production et de diffusion. Ce qui passe assurément par des améliorations statutaires et réglementaires, au premier rang desquelles une convention collective spécifique, qui n'existe toujours pas en dépit du travail mené par la fédération des professionnels de l'art contemporain (le CIPAC) sur le sujet, mais aussi par une réflexion plus diversifiée sur l'économie du secteur. Deux initiatives méritent à cet égard d'être rappelées, en ceci qu'elles ouvrent la voie : celle que nous avons prise avec Georges-Philippe Vallois, président du Comité professionnel des galeries d'art, d'encourager toutes les galeries à verser leur taxe professionnelle aux écoles supérieures d'art, qui non seulement forment les artistes mais aussi les rémunèrent sous forme de salaires ou de vacations (lire *Le Quotidien de l'Art* du 19 octobre 2015) ; celle du groupe de réflexion Économie solidaire de l'art, qui réfléchit à des modes d'organisation susceptibles d'améliorer la situation des artistes et des professionnels indépendants du secteur.

UNE TELLE
NOUVELLE DONNE
SUPPOSE
AU MOINS,
DE LA PART DES ÉLUS
ET DES SERVICES,
UNE PRISE
DE CONSCIENCE
DES ENJEUX
QUI SONT
AUJOURD'HUI
CEUX DES ARTS
PLASTIQUES
ET VISUELS.

Une telle nouvelle donne n'advient pas de manière spontanée. Elle suppose au moins, de la part des élus et des services, une prise de conscience des enjeux qui sont aujourd'hui ceux des arts plastiques et visuels. Et donc, de la part des acteurs du secteur, une contribution active à celle-ci. Laquelle passe par une autre prise de conscience : celle de la force politique que nous pouvons former pour autant que nous soyons capables de nous organiser collectivement. ●



Le Quotidien de l'Art

Agence de presse et d'édition de l'art - 231, rue Saint Honoré - 75001 Paris - ÉDITEUR Agence de presse et d'édition de l'art, Sarl au capital social de 17 250 euros. - 231, rue Saint Honoré - 75001 Paris. - RCS Paris B 533 871 331 - CPPAP 0314 W 91298 - - ISSN 2275-4407 - - www.lequotidiendelart.com - - Un site internet hébergé par Serveur Express, 16/18 avenue de l'Europe, 78140 Vélizy, France, tél. : 01 58 64 26 80 - - PRINCIPAUX ACTIONNAIRES Patrick Bongers, Nicolas Ferrand, Guillaume Houzé, Jean-Claude Meyer - - DIRECTEUR DE LA PUBLICATION Nicolas Ferrand - - DIRECTEUR DE LA RÉDACTION Philippe Régnier (pregnier@lequotidiendelart.com) - - RÉDACTRICE EN CHEF ADJOINTE Roxana Azimi (razimi@lequotidiendelart.com) - - MARCHÉ DE L'ART Alexandre Crochet (acrochet@lequotidiendelart.com) - - EXPOSITIONS, MUSÉES, PATRIMOINE Sarah Hugounenq (shugounenq@lequotidiendelart.com) - - CONTRIBUTEURS Cédric Aurette, Emmanuel Tibloux - - MAQUETTE Yvette Znaménak - - CORRECTION Adrien Sourdin - - DIRECTRICE COMMERCIALE Judith Zucca (jzucca@lequotidiendelart.com), tél. : 01 82 83 33 14 - - ABONNEMENTS abonnement@lequotidiendelart.com, tél. : 01 82 83 33 13 - - IMPRIMEUR Point44, 94500 Champigny sur Marne - - CONCEPTION GRAPHIQUE Ariane Mendez - - SITE INTERNET Dévrig Viteau © ADAGP Paris 2015 pour les œuvres des adhérents

VISUELS DE UNE

Peter Paul Rubens, Dame aux lychnis, huile sur toile, 76 x 60 cm, inv. 1779-1B0166, museo del Castelvecchio, Vérone. Retrouvée le 11 mai 2016 après avoir été dérobée en novembre 2015. Courtesy Museo del Castelvecchio, Verona. Hugo Erfurth, Portrait de Paul Klee, 1922, photographie, 28,5 x 22,2 cm, Centre Pompidou, musée national d'art moderne, MNAM-CCI / Legs de Mme Nina Kandinsky en 1981. Photo : Georges Meguerditchian/Centre Pompidou, MNAM-CCI/Dist. RMN-GP. © Adagp, Paris 2016.